

LE CHEF  
DU  
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL  
DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE

Berne, le 3 mars 1988

CONFIDENTIEL

Aux membres du Conseil  
fédéral

---

Nouvel avion de combat

Suite à sa demande, j'ai eu aujourd'hui à Genève un entretien d'une heure avec Edouard Balladur, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Privatisation, accompagné d'un ingénieur général du cabinet du Premier Ministre, d'un général et d'un conseiller financier du Ministère de l'Economie. L'Ambassadeur de France à Berne assistait également à l'entretien. Le Chef de l'armement et l'Ambassadeur Lévy étaient à mes côtés.

Le Ministre d'Etat, numéro 2 du Gouvernement français, souhaite instamment que le Conseil fédéral retienne le Mirage 2000 sur la "short list" des appareils qui vont faire l'objet des essais de vol.

Après que les deux spécialistes (un ingénieur et un aviateur) eurent brossé une image qui semblait objective des avantages et des faiblesses de l'avion français, l'expert financier a expliqué pourquoi la maison Dassault avait été, il y a quelques jours, en mesure d'abaisser fortement le prix d'achat: le Gouvernement français a décidé de faire bénéficier l'offre présentée à la Suisse d'une double garantie (inflation et taux de change), ce qui permet à Dassault de formuler un prix fixe en francs suisses.

Edouard Balladur a complété la présentation en lui donnant une tournure économique et politique. Il a fait allusion, notamment, à la détermination de la Suisse de rendre ses relations avec les Communau-

./.

- 2 -

tés européennes plus stables et plus intenses. Le Ministre d'Etat a rappelé la déception qu'avait provoqué en France la décision de Swissair au sujet de l'Airbus. Il a également rappelé que lors de notre entretien précédent, il y a un an à Paris, nous avons constaté que les plus importants contentieux franco-suisse avaient pu être réglés. Il a conclu en constatant que la Suisse était, bien entendu, souveraine dans ses décisions d'achat de matériel militaire, mais que son Gouvernement considèrerait comme "surprenant" que le Mirage 2000 soit exclu de la "short list".

En réponse à cette présentation, j'ai, pour ma part, rappelé l'histoire des acquisitions d'armement en Suisse, j'ai défini les procédures parlementaires qui en étaient découlées et précisé qu'en l'état actuel des choses il n'y avait que deux appareils ayant atteint un point de maturité technique tel que le DMF puisse procéder aux essais en vol dans les délais impartis par la programmation de l'achat du nouvel avion de combat.

De l'échange de propos qui a suivi entre le Chef de l'armement, d'une part, et les deux experts militaires français, d'autre part, cette constatation a été confirmée. M. Wittlin a reconnu que la très récente proposition française en matière de prix était de nature à alléger le problème financier; il n'en allait toutefois pas de même du problème technique et de celui des délais. Pour la Suisse, l'exécution effective du cahier des charges ainsi que l'observation des délais impartis étaient impératives.

La délégation française s'est déclarée être en mesure de présenter une version de l'avion prêt au vol satisfaisant aux exigences suisses en matière de radar, de cockpit, de poussée et de fusée d'ici cinq mois et elle a renouvelé ainsi son très vif souhait que l'appareil français ne soit pas définitivement exclu de la compétition, étant entendu que nos interlocuteurs n'élèvent pas la moindre prétention quant au choix final.

J'ai conclu de mon côté en disant qu'une acquisition de cette importance ne pouvait être considérée d'un point de vue seulement militaire et technique, mais qu'elle devait l'être également d'un

./.

- 3 -

point de vue financier, économique, voire politique. J'ai précisé que naturellement l'objectif militaire était et restait prioritaire. Dans ce contexte, la question des délais constitue un problème réel si nous voulons et devons inscrire cette acquisition dans notre programme d'armement 1990. Enfin, j'ai montré que notre volonté de développer les échanges intra-européens aurait pu nous faire retenir aussi l'offre suédoise; mais là encore la compatibilité des délais n'était pas réalisée.

\* \* \*

La situation est délicate pour ne pas dire empoisonnante. Il ne fait pas de doute à mon sens qu'il faille trouver une sortie élégante pour l'avion français. Une telle sortie ne peut être l'exclusion définitive à ce stade de la procédure. S'il faut dire en toute clarté maintenant que seuls les deux appareils F-16C et FA-18C sont prêts pour le duel programmé, il s'agirait également en quelque sorte de laisser aux Français la responsabilité de savoir s'ils sont à même de nous présenter un appareil complètement équipé selon nos prescriptions dans un certain délai. De deux choses l'une: ou ils y parviennent et nous pouvons faire des comparaisons en toute sincérité ou, hypothèse la plus probable, ils en tireront eux-mêmes les conséquences et se retireront.

J'ai eu le sentiment qu'une coupure nette de notre part non seulement lèserait nos rapports avec la France (Lèse-majesté!) mais encore nuirait considérablement aux intérêts de Dassault à l'égard des autres clients qui sont en négociations actuellement avec cette entreprise.

Par ailleurs, j'ai eu un entretien mercredi 2 mars avec l'Ambassadeur de Suède à Berne duquel il se révèle qu'il y a un vif intérêt du côté suédois, mais l'horizon temporel est ici tout à fait différent.



J.-P. Delamuraz